

Le Prince, son peuple et le bien commun, De l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Age

Soazick Kerneis

► **To cite this version:**

Soazick Kerneis. Le Prince, son peuple et le bien commun, De l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Age. 2014, pp.327-331. hal-01952031

HAL Id: hal-01952031

<https://hal-univ-paris10.archives-ouvertes.fr/hal-01952031>

Submitted on 11 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Comptes rendus

H. Oudart, J.-M. Picard et Joëlle Quaghebeur (dir.)

Le Prince, son peuple et le bien commun, De l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Age.

[Collection « Histoire »]. Presses Universitaires de Rennes, [Rennes 2013]. 447p.

Soazick Kerneis

Paris Ouest-Nanterre

C'est à une vaste enquête autour du terme *princeps* et de la notion de principat que nous invite ce livre. Partant du constat de la récurrence du mot *princeps* depuis les temps d'Auguste jusqu'à la fin du Moyen Age, les auteurs s'interrogent sur la portée de cette continuité sémantique : *princeps* ne vaut-il plus que comme témoin d'une époque révolue ou bien faut-il croire à un legs plus profond de Rome, que quelque chose s'est maintenu du principat antique jusqu'aux temps médiévaux ?

La question n'est pas nouvelle évidemment et se place dans la perspective des grands débats contemporains sur la continuité ou non des institutions romaines. L'ouvrage se réclame explicitement de la pensée de Karl-Ferdinand Werner et de celle d'Olivier Guillot, deux auteurs partisans, quoique de façon prudente, de la continuité romaine au premier Moyen-Age. Karl-Ferdinand Werner, outre qu'il soutenait, on le sait, le caractère non fondamental de ce qu'on a appelé les grandes invasions, a surtout montré une certaine pérennité à l'époque carolingienne dans la conception d'une noblesse de fonction ; Olivier Guillot, toujours au plus près de la documentation, a insisté sur le caractère romanisant de l'image du Prince dans les textes les plus connus, sans forcément se prononcer sur d'autres aspects de l'image royale.

Le dessein des éditeurs de l'ouvrage, trois médiévistes français admirateurs des travaux de ces deux auteurs, est de prolonger leur réflexion autour d'un thème de recherche par ceux-ci partagé, le principat antique et médiéval, en axant la problématique non pas du point de vue du gouvernant, mais de celui du peuple. Aux dires mêmes d'Hervé Oudart, le livre pose trois questions : « Quels sont les rapports qui prévalent entre le peuple et son prince ; quelle place ce dernier accorde-t-il dans son gouvernement à l'utilité commune ; le

régime du principat est-il même compatible avec l'idéal d'un gouvernement tourné vers le bien des gouvernés » ?

L'ouvrage débute avec une introduction générale d'Hervé Oudart qui situe la problématique et livre une mise au point de la bibliographie relative à la question puis décline la question en quatre parties. Faute de place, nous ne pouvons ici reprendre le détail des contributions, seules seront privilégiées, dans le cadre d'une revue dédiée à l'histoire du droit, celles relevant directement de l'histoire des institutions.

La première partie « L'idéal et la norme » s'attache à repérer la pérennité de l'idéologie fondatrice du principat jusqu'au temps de Machiavel. Qu'est-il advenu du lien originel entre le respect de la loi par le Prince, ses vertus morales et sa souveraineté politique ? La légitimité du pouvoir des princes s'est-elle fondée sur la recherche du bien commun de leur peuple ? Jean-Pierre Martin (« L'empereur et le bien commun : la *securitas* », p. 57–66) met à profit les légendes et l'iconographie des monnaies pour montrer comment la notion de *securitas* sert à rappeler que la mission du Prince est d'être au service de l'*utilitas publica*. Alain Dubreucq (« Le prince et le peuple dans les miroirs des princes carolingiens », p. 97–114) repère l'évolution dans les miroirs des princes du rapport entre le prince, son peuple et le bien commun. C'est par l'exercice de la vertu et le respect de la loi divine que le roi réalise pleinement l'exercice de la royauté dans l'intérêt du *populus christianus*. Giles Constable (« The concept of *princeps* in Gratian's *Decretum* », p. 115–124) note que le terme s'applique à la fois aux princes ecclésiastiques et laïcs et que le concept participant de l'ordonnement de la société, les princes sont protégés tant par le droit divin que humain. Yves Sassier (« Le prince, ministre de la loi ? (Jean de Salisbury, *Policraticus*, IV, 1–2) », p. 125–144) rapporte la soumission du prince aux normes – « marteau de la loi », frappant par l'intermédiaire d'une « main soumise » –, et souligne aussi l'inquiétude vis-à-vis des formules d'Ulprien capables d'accentuer par trop l'emprise du prince.

La deuxième partie interroge l'exercice du Principat. Comme *princeps*, l'empereur chrétien exerce un certain nombre de prérogatives, notamment à l'égard de l'Eglise. Que reste-t-il ensuite de ces prérogatives ? Le simple fait d'être dénommé *princeps* emporte-t-il certaines attributions ? La question est envisagée dans un vaste champ géographique et aussi sous l'angle de la comparaison, par référence à d'autres modèles de pouvoir, formes alternatives de gouvernement des hommes. L'enquête débute dans la Gaule du VI^e siècle, Olivier Guillot (« Les rois mérovingiens et l'épiscopat au VII^e siècle », p. 165–201) démontant le discours de propagande destiné à stigmatiser les rois mérovingiens et le replaçant dans le contexte de sécularisation des biens ecclésiastiques accomplie par les Pippinides. Passant au crible les textes, l'auteur montre la relation privilégiée

et la collaboration étroite existant entre le Mérovingien et l'épiscopat (maîtrise du recrutement des évêques après l'édit de 614). Centrant son étude sur le Nord de l'Espagne, Wendy Davies (« The incidence of *princeps* in the ninth – and tenth – century charters of northern Spain », p. 217–232) recense les usages de *princeps* et de *rex* dans les chartes de la région considérée, les raisons du choix porté sur tel ou tel terme, et montre l'usage préférentiel du terme *princeps* (non associé à celui de *rex*) dans les inscriptions sur pierre ou métal des IX^e et X^e siècles de la dynastie asturienne et les rapporte au souci marqué de privilégier une autorité unique, de construire une image royale. Eric Limousin (« L'entourage de l'empereur ou comment obtenir l'autorité du prince à Byzance aux IX^e et X^e siècles », p. 233–253) situe son analyse dans le monde byzantin des IX^e–X^e siècles et s'intéresse à l'articulation des modèles de pouvoir existant entre des structures de pouvoir fondées sur des relations de parenté et une puissance publique attachée à la désignation de ses agents. Plutôt que de raisonner en termes de concurrence exclusive, la question posée est celle de savoir jusqu'à quel point les relations personnelles peuvent être intégrées dans l'administration de l'Empire, institutionnalisées.

La troisième partie « Le Prince contesté » note avec raison qu'il ne faudrait pas se contenter du témoignage des lettrés qui, pour majoritaires qu'ils sont dans la documentation qui nous est parvenue, ne saurait restituer la réalité de la vie dans la diversité de ses composantes. Il faut donner la voix aux humbles, écouter leurs opinions, leurs doléances, prêter attention aux manifestations populaires d'approbation ou de révolte. Hervé Oudart (« La fidélité au prince au temps de Louis le Pieux », p. 319–348) pose la question de l'incidence de la prestation de serment par leurs sujets aux rois francs sur la nature même du régime du principat emprunté à la tradition publique romaine. L'irruption de ces liens personnels ont-ils dénaturé une institution tenue pour publique ? Comment s'organisent les rapports entre fidélité et *principatus* ? L'analyse de deux moments importants que sont le couronnement de Louis et sa déposition temporaire en 830 montrent que la *fides* du peuple conditionne le pouvoir du Prince. Elisabeth Crouzet-Pavan (« Les paradoxes du Prince : l'Italie de la première Renaissance », p. 375–392) incite à relativiser les thèses de Burckhardt relatives au rôle de la violence dans la construction de l'Etat, souligne le rapport complexe qui se noue entre violence et pouvoir et la difficulté qu'il y a à saisir l'image du Prince. Lorsque le pouvoir d'un seul tend à l'emporter dans l'Italie du X^e siècle, les défenseurs de l'idéologie républicaine développent un discours politique stigmatisant la tyrannie du pouvoir. Mais à cette critique répond un autre type de discours en forme de théorie politique positive du gouvernement seigneurial qui le rapproche du modèle monarchique et qui emprunte à

des valeurs aussi diverses que celles puisées dans l'Antiquité ou le Moyen Age occidental.

La quatrième partie « Aux confins du monde romain » pose la question de la réception du concept de principat au-delà des frontières traditionnelles de Rome. En Irlande notamment, avec Charles Doherty (« The evolution of kingship and government in early medieval Ireland », p. 397–409) qui montre l'héritage complexe de représentations fort différentes de la royauté enracinées dans des traditions païennes qu'il fallut ensuite contraindre au moule de la chrétienté et Jean-Michel Picard (« Théorie et pratique du *principatus* ecclésiastique en Irlande médiévale », p. 411–419) sur le principat comme modèle alternatif aux formes traditionnelles de la royauté tribale, l'introduction du concept au IX^e siècle étant le fait des érudits chrétiens, soucieux de mettre au point une théorie d'organisation politique de la cité chrétienne.

Le vaste champ chronologique et l'étendue du ressort géographique considérés font de cet ouvrage une somme destinée à compter et la richesse des conclusions que le lecteur y trouvera mérite de saluer le courage des éditeurs qui n'ont pas hésité, à propos d'un concept difficile, à déborder le champ classique des connaissances. Particulièrement bienvenue est la variété des sources sollicitées qui ne s'arrêtent pas au corpus convenu des textes mais envisagent des sources auxiliaires, telles les monnaies ou les images, restituant ainsi la multiplicité des témoignages capables de nous parler du prince, de révéler les différentes facettes de son personnage. Voix diverses déclinant plusieurs registres de représentation, échos lointains aussi lorsque l'enquête franchit la frontière pour interroger d'autres mondes que ceux réputés propres à la *res publica* et à ses héritages.

On risquera pourtant quelques critiques. S'agissant d'une étude menée sur le principat, l'enquête aurait pu s'arrêter plus longuement sur les origines de la notion, la cerner de plus près au temps de son épanouissement, insister davantage sur le concept d'autorité qui lui est consubstantielle et aussi sur les relations complexes qui se nouent autour du pouvoir du prince. Une lecture purement institutionnelle du principat ne saurait suffire à rendre compte de la variété des processus qui contribuent à asseoir la position du prince. La pratique du serment et la logique du don-contre don au profit du Sénat, du *populus* ou des soldats auraient pu être prise en considération pour comprendre la logique d'un système de pouvoir qui exploite plusieurs niveaux de légitimité pour consolider son assise. Sans doute, Hervé Oudart revient-il à plusieurs reprises sur l'importance du serment de fidélité dans la construction du phénomène de pouvoir. Mais, il y a quelque naïveté, nous semble-t-il, à paraître découvrir que la pratique, loin d'être « proprement franque », existait dès avant, dans

l'Empire romain. Si « l'enquête reste à mener », convenons qu'elle a déjà débuté. On pensera à la querelle sur la nature du lien qui unissait les hommes libres au roi à l'époque carolingienne, « fidèles ou vassaux ».

On pourra aussi regretter l'aspect trop lisse de l'enquête. Là où l'introduction appelle de ses vœux à déborder le champ d'un savoir académique, à restituer le rôle des peuples dans la construction des modèles de pouvoir, à envisager également comment d'autres traditions culturelles ont pu contribuer à façonner l'image du prince, les conclusions qui ressortent de l'ouvrage laissent un peu le lecteur sur sa faim. S'agissant de l'image même du prince, il faut garder en mémoire que l'historien est toujours tributaire des sources qu'il utilise. Le fil d'Ariane ici suivi n'est-il pas celui-là même que continuent à dérouler ces élites qui, par-delà le temps qui passe, cultivent et colportent les mêmes valeurs, celles d'un pouvoir attaché à construire sa légitimité autour de concepts politiques hérités de la tradition publique romaine. L'enquête invitait à écouter d'autres voix, celles du peuple, mais leurs murmures ne se laissent guère entendre. Sans doute, sont-ils difficiles à retrouver, pris dans le registre de discours dominants. Mais ils se laissent parfois saisir, à condition de prêter attention aux pratiques rituelles, aux débris de l'histoire, voire à de petits riens a priori insignifiants. Prenons l'exemple des rois mérovingiens. Sans doute, ainsi qu'Olivier Guillot l'a remarquablement mis en lumière, entendaient-ils exalter leur qualité de *princeps*. Mais cette figure princière suffisait-elle à enraciner leur légitimité ? Que signifiait-elle au-delà du cercle des élites romanisantes ? Evoquant Childeric, Stéphane Lebecq restitue ses deux visages (S. Lebecq, « *The two faces of King Childeric : history, archaeology, historiography* », in: *From Roman provinces to medieval kingdoms*, éd. par Th.F.X. Noble, New York 2006, p. 327–344 ; on regrettera à ce propos le peu de cas donné à l'historiographie autre que celle de langue française). Que valaient pour le peuple, ou plutôt pour les peuples et même pour certains nobles laïcs, les concepts de prince, d'autorité ou d'utilité publique ? N'attendaient-ils pas autre chose de leur roi qu'un pouvoir rationnel, quelque chose qui les ramenât dans un autre temps où ne pouvait être roi que celui qui pouvait paraître comme un « grand magicien » ? Hier comme aujourd'hui, les mots du pouvoir ne sonnent pas à l'unisson. Ils résonnent différemment selon les peuples qui les entendent et c'est tout l'intérêt du Prince que de savoir jouer de ces registres différents ; car il n'est pas de plus grand profit pour le prince, comme l'avait reconnu le Florentin, que d'être un opportuniste, d'abord et avant tout, un Janus.